



Zentrum Paul Klee Bern  
Kindermuseum Creaviva

## Conditions générales de vente pour les ateliers

### Musée des Enfants Creaviva, Centre Paul Klee

#### §1 Partenaire contractuel

Le partenaire contractuel est le Musée des enfants Creaviva, Zentrum Paul Klee, Monument im Fruchtländ 3, Berne, ci-après dénommé Creaviva et le client/la cliente, ci-après dénommé(e) le client(e). Le client désigne la personne qui réserve un cours, un atelier ou une visite guidée ; soit pour elle-même en tant que personne individuelle, soit en tant que personne ayant l'autorité parentale pour des enfants mineurs, soit en tant que mandant : dans un groupe, une institution ou une entreprise.

#### §2 Définition des termes

La catégorie atelier comprend : Art et gâteaux, ateliers pour groupes privés en intérieur et en extérieur, visites guidées interactives, notamment les ateliers scolaires ainsi que les ateliers d'équipe pour collègues et entreprises.

#### §3 Groupes de clients

En principe, il n'y a pas de limite d'âge pour les offres destinées aux groupes privés. Afin que tous les participants puissent profiter au mieux du contenu, un âge de 7 ans est recommandé pour les enfants ; les enfants plus jeunes - à partir de 4 ans - ont besoin du soutien d'un adulte (accompagnateur, pas l'animateur du cours).

#### §4 Conclusion du contrat

L'inscription aux ateliers peut se faire oralement, par écrit, par téléphone ou par voie électronique (e-mail, site web). Les ateliers sont conçus selon les souhaits individuels du client.

Pour les groupes privés, la confirmation par e-mail est considérée comme un contrat contraignant.

Pour les clients institutionnels, l'événement fait l'objet d'une offre ; après acceptation de l'offre, la commande est confirmée par écrit ; la date de la confirmation fait office de date de conclusion du contrat.

#### §5 Échéance et paiement

##### Clients privés :

Le montant dû doit en principe être réglé sur place. Le paiement peut être effectué en espèces, par TWINT, par carte de débit ou de crédit (Postcard exclue). Dans des cas excep-

tionnels ou sur demande expresse, le secrétariat peut établir une facture ; des frais de traitement de CHF 10.00 sont alors facturés.

#### Clients institutionnels :

Les coûts des ateliers sont facturés après la réalisation de l'événement conformément à l'offre, celle-ci doit être réglée dans les 30 jours.

Creaviva part du principe que les factures sont adressées au client/donneur d'ordre. Si le client souhaite une autre adresse de facturation, une répartition particulière de la facture, il doit le faire savoir lors de la commande (acceptation de l'offre).

#### **Suppléments & frais supplémentaires**

Si des services supplémentaires sont utilisés, par exemple du matériel supplémentaire tel que des fonds à peindre de meilleure qualité ou des demandes spéciales spontanées, ceux-ci seront facturés en sus en fonction du temps passé.

#### **§6 Conditions d'annulation**

##### Annulation par le client :

Les annulations doivent être effectuées par écrit ou par voie électronique. Le cachet de la poste ou la date de réception de l'e-mail font office de date de réception.

En cas d'annulation de la manifestation par le client, les frais d'annulation suivants sont dus :

Jusqu'à 60 jours avant l'événement, aucun frais

59 à 30 jours avant la manifestation 40 % des frais

29 à 14 jours avant l'événement 60 % des frais

13 à 1 jours avant la manifestation 80 % des frais.

En cas d'annulation le jour même de la manifestation, le montant total est dû.

##### Annulation par Creaviva :

Si un atelier ne peut pas avoir lieu pour des raisons de force majeure ou pour des raisons indépendantes de la volonté de Creaviva, comme par exemple des instructions des autorités, aucun dédommagement ne peut être demandé. En règle générale, on tentera de reporter l'événement.

Si le client a payé l'atelier à l'avance, le montant de la facture lui sera remboursé ou un bon d'un montant correspondant sera émis ; ceci s'applique également en cas d'absence imprévue à court terme de l'animateur de l'atelier.

#### **§7 Gastronomie**

Eventmakers AG est le partenaire gastronomique du Zentrum Paul Klee pour tous les besoins gastronomiques dans les locaux et sur le terrain du Zentrum Paul Klee et du Creaviva. Les commandes et les accords entre le client et Eventmakers ne font pas partie de ce contrat, ces frais seront facturés séparément. Il en va de même pour d'éventuelles locations supplémentaires de locaux (par ex. salles de séminaire) au Zentrum Paul Klee.

Il n'est pas prévu de servir des boissons particulières telles que du prosecco, du vin, du champagne pour enfants à l'occasion de l'art et du gâteau ou de groupes privés. L'eau et le sirop sont mis gratuitement à disposition. Les gâteaux d'anniversaire sont organisés par Creaviva.

## **§8 Assurances**

Les assurances telles que la responsabilité civile privée et les accidents sont à la charge du client.

## **§9 Droit d'utilisation**

a) Il est permis de photographier et de filmer sans trépied et avec flash dans les espaces publics à des fins non commerciales. Il convient néanmoins de respecter ce qui suit : Il est interdit de monter sur les objets exposés, les bancs ou les vitrines ; il faut veiller à ce qu'aucun autre visiteur:-teuse ne soit gêné(e) par les prises de vue ; en cas de publication, il faut respecter les droits à l'image des autres visiteurs:-teuses ainsi que des collaborateurs:-trices du musée.

b) Médias sociaux, blogs (utilisation privée et commerciale) : les photos et vidéos d'une visite peuvent être publiées sur les médias sociaux. Les références à des articles publiés sur des blogs privés sont encouragées (n'hésitez pas à envoyer un e-mail au Creaviva avec les liens correspondants). Si cela est possible d'un point de vue rédactionnel, le Creaviva partage certains articles sur ses propres canaux.

c) Pour toute utilisation ou publication commerciale, l'accord du musée doit être demandé. Les logos et signes distinctifs protégés du Zentrum Paul Klee et du Creaviva ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord écrit préalable. Les publications ayant le même contenu doivent être soumises au préalable pour approbation.

## **§10 For juridique**

Le for juridique est Berne.

Berne, décembre 2021

## **Contact**

Musée des Enfants Creaviva, Centre Paul Klee

Monument im Fruchtländ 3, case postale, CH-3001 Berne

creaviva@zpk.org | +41 31 359 01 61

Lundi - vendredi | 9h45 - 12h00, 14h00 - 17h00